

nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce premier jour de Février, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.



PROVINCE DU }  
CANADA. } CHARLES BAGOT.

**VICTORIA**, par la Grâce de DIEU, REINE, du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Township de Kingston, le dix-huitième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous—

SALUT :

**PROCLAMATION.**

**ATTENDU** que le premier jour de Février dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement au dix-huitième jour de Mars courant, auquel temps, en notre Township de Kingston, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant sachez, que pour diverses

causes et considérations et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes à chacun de vous, de nous rencontrer, Mardi, le deuxième jour de Mai courant, en notre Parlement Provincial, en notre Township de Kingston, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire ce qui sera jugé convenable. —N'y manquez pas.

Envoi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir Charles Bagot, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur toutes nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, dans notre Province du Canada, ce quinzième jour de Mars, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.



PROVINCE DU }  
CANADA. } C. T. METCALFE.

**VICTORIA**, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos